



Municipalité de Saint-Jules

DEMANDE DE PERMIS POUR NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL SECTEUR DESSERVI

Au moment de déposer votre demande de permis, il est obligatoire de fournir tous les renseignements et documents subséquents. Ils seront nécessaires afin de compléter la demande et d'entamer l'étude du projet. Toutefois, il est important de savoir que la municipalité dispose de 30 jours, après le dépôt de la demande complète, pour donner une réponse. L'inspecteur est aussi en droit de demander tout autres documents nécessaires à la bonne compréhension du projet.

1. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom de famille	Prénom	
Adresse actuelle		
Ville	Province	Code postal
Téléphone Résidence Cellulaire	Courriel	

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

☐ Propriétaire	☐ Entrepreneur	
☐ Autre	Téléphone	Courriel
Nom	Adresse	

3. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRENEUR

Nom	☐ Auto-construction
Adresse	
Téléphone	
Numéro de compagnie/entreprise (RBQ/NEQ)	Responsable des travaux

4. EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE

Adresse	Numéro de lot
	Matricule

5. RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX PROJÉTÉS

Date de début des travaux	Date de fin des travaux
---------------------------	-------------------------

Description des travaux

Coût approximatif des travaux		
Dimensions du bâtiment à construire		
Largeur	Longueur	Hauteur
Nombre d'étages		Hauteur des étages
Type de revêtement		
Murs extérieurs		Toiture

6. DOCUMENTS REQUIS

Certificat d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre, à l'échelle, comprenant:	• L'identification du/des lots; • Les lignes de terrain et les rues adjacentes; • La localisation et la projection au sol du/des bâtiment(s); • Les distances entre toute construction existante ou projetée; • L'emplacement des cours d'eau ou des plans d'eau situés à moins de 15 mètres des limites du terrain visé; • La localisation des boisés et des milieux humides existants; • Les servitudes existantes ou à réserver, s'il y a lieu; • La direction d'écoulement des eaux de surface;
Plan et devis de construction (à l'échelle) comprenant : Pour tout bâtiment agricole ou bâtiment autre qu'unifamiliale isolées de plus de 2 étages ou de plus de 300 mètres carrés de superficie de plancher, le plan doit être signé et scellé par un architecte.	• L'usage du bâtiment; • La hauteur de la construction; • La localisation, les dimensions et nombre d'étages de la construction projetée; • Le type de revêtement extérieur du bâtiment (toiture et murs); • Hauteur de la fondation

7. SIGNATURE

Signature du requérant	Date
------------------------	------

Veuillez acheminer la demande de permis avec les documents requis à la municipalité par courriel à info@st-jules.qc.ca
 Pour toute information supplémentaire contacter la municipalité au 418-397-5444

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULES

390, rue principale, Saint-Jules G0N 1R0 Tél. : (418) 397-5444 Télécopieur : (418) 397-5007 info@st-jules.qc.ca